

Délibération du conseil municipal

Du 30 septembre 2010

n° 2

page 1 / 1

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Aménagement et restructuration du centre technique municipal -
Création d'une autorisation de programme.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la modernisation du centre technique municipal situé rue d'Antran, un bâtiment a été construit en 2003 pour y accueillir une partie des activités du service cadre de vie. Des travaux ont également été réalisés dans le bâtiment du service logistique.

Actuellement, le service GEPB (gestion et entretien du patrimoine bâti) dispose de deux unités par l'extension du bâtiment F.

Le programme global à la charge de la ville est estimé à 400.000 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme à hauteur du montant présenté, les crédits de paiement étant inscrits sur les quatre exercices budgétaires prévus.

* * * * *

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération, technique budgétaire permettant par ailleurs de grouper les appels d'offres,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer une autorisation de programme d'un montant de 400 000 € TTC pour financer la restructuration du centre technique municipal.

Les crédits de paiements (montants TTC) seront inscrits aux budgets de la ville de Châtelleraut selon le calendrier suivant :

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Total
Dépenses travaux	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €
Recettes financement propre	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération OP109, à la sous-fonction 810.4, au service gestionnaire 3100 et aux articles budgétaires concernés.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous-préfecture, le 07/10/2010 n°2722
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS